

Localisation

Département : Meurthe-et-Moselle

Commune: Cons-la-Grandville

Autres communes:

R500

Appellation : Prieuré Saint-Michel

Monument(s)

Appellation: Prieuré Saint-Michel

Protection: classement partiel

Arrêté: classement le 11/08/1987

Étendue de la protection : bâtiment du prieuré proprement dit ; portail ; orangerie ; pigeonnier ; bâtiment de ferme du XVIIIe siècle : classement par arrêté du 11 août 1987

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.